

Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer  
des îles d'Yeu et Noirmoutier

Groupe « Usages maritimes » : réunion du 5 juillet 2016

---

Le groupe de travail *Usages maritimes* de l'instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier s'est réuni le 5 juillet 2016 à La Barre de Monts. Il s'agit de la troisième réunion de ce groupe, dont l'animation est assurée par la DIRM NAMO. La liste des participants est donnée en annexe.

**L'ordre du jour a été établi comme suit :**

- actualité du projet (phase de levée des risques, ateliers, concertation...)
- présentation des cartes SPATIONAV
- discussion des règles de navigation dans le futur parc
- points divers

**Relevé de décisions.**

**1. Actualité du projet** (présentation par le consortium)

La phase de levée des risques, prévue par le cahier des charges, a pris fin le 3 juin 2016. Le dossier correspondant a été reçu à la préfecture de région Pays de la Loire le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Le porteur de projet déclare confirmer les choix technologiques figurant dans l'offre, en particulier en ce qui concerne les fondations des éoliennes et de la sous-station électrique, qui seront de type *jacket*, et le nouveau schéma de câblage présenté lors de la précédente réunion.

Par contre, la technique de forage pour la pose des pieux des *jackets* n'est pas connue à ce stade et le consortium ne peut apporter de précisions à ce sujet.

Le projet entre désormais dans une phase dite d'études approfondies qui précède le dépôt des demandes d'autorisations puis l'enquête publique.

Une convention a été signée entre le porteur de projet et le Comité régional des pêches (COREPEM) le 13 janvier 2016.

Au sein du consortium, la Caisse des dépôts et consignations a acquis les parts détenues par NEOEN MARINE.

Le processus de concertation se poursuit selon plusieurs axes : exposition itinérante, points d'information deux fois par semaine à Port Joinville et Noirmoutier en l'Île, lettre d'information, site Internet et ateliers thématiques.

**2. Compréhension des usages** (présentation par le consortium)

Plusieurs cartes représentant les divers usages répertoriés dans la zone d'études sont présentées. Elles concernent les activités de tourisme et de loisirs, les activités industrielles et conchylicoles, instructions nautiques.

Plusieurs activités de tourisme ont été identifiées : plongée sous-marine (avec notamment un site dans la zone d'études), char à voile (essentiellement sur la commune de Saint Jean de Monts), pêche à pied. Ces deux dernières activités sont sans influence sur le projet.

La carte des activités industrielles suscite des observations en raison de certaines imprécisions : la limite des douze milles représentée ne correspond pas à celle tracée par le SHOM, les limites des sites d'extraction de granulats CAIRNSTRATH A et B, ainsi que le Grand Charpentier ne semblent pas exactes. Compte-tenu de la difficulté à cartographier ces sites avec précision, le consortium est invité à se rapprocher des extracteurs de granulats marins.

Par ailleurs, le site du futur parc éolien de Saint-Nazaire et celui de SEMREV ne figurent pas sur la carte.

### 3. **Études de trafic** (présentation par le consortium)

Des cartes issues du système SPATIONAV sont présentées, permettant de matérialiser le trafic maritime. Ces cartes montrent une fréquentation quantitative de la zone du futur parc, mais ne permettent pas de distinguer clairement le type de navires. En effet, le système trace les navires selon leur vitesse, ce qui permet une interprétation de l'activité (pêche, plaisance, commerce, transit, etc.). Cependant, certains types de navires peuvent être confondus. Par exemple, les navires de plaisance et les navires de pêche en transit ont une plage de vitesse similaire et ne peuvent être distingués.

Quelques interrogations demeurent sur la présence abondante de traces au nord-est de la zone, de décembre à février. Il est admis que ces traces pourraient être causées par le retour de la houle, fréquente en hiver dans ce secteur, sur les radars des sémaphores. Par ailleurs, des traces de passages réguliers sont notés toute l'année dans la même zone.

- **Trafic commercial**

Le projet se situe en dehors des routes commerciales des navires, notamment de ceux fréquentant le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire. Toutefois, en ce qui concerne l'activité des sabliers qui sont amenés à traverser la zone du futur parc, une modification de leur route habituelle pour contourner le parc se traduirait par une augmentation des coûts de carburant et par une perte de temps.

- **Trafic de pêche**

Des traces de chalutiers de fond sont relevées à l'ouest de la zone propice. Cette dernière est plutôt concernée par des traces de navires de pêche aux arts dormants et de quelques chalutiers pélagiques.

- **Trafic de plaisance**

Le projet se situe sur l'axe Yeu/Belle Île qui génère une navigation importante en période estivale : 570 navires équipés de l'AIS ont traversé la zone en juillet et août 2014. De plus, plusieurs épreuves sportives à la voile se déroulent dans la zone.

### 4. **Règles de navigation dans le parc** (présentation par le consortium)

Par analogie, il est effectué un parallèle avec les conclusions de la grande commission nautique qui s'est réunie le 5 mai 2015 pour le parc de Saint-Nazaire. Une information est donnée également sur le compte-rendu de la réunion de la grande commission nautique réunie le 23 février 2016 pour le parc

de Saint-Brieuc. Ces conclusions ne sont données qu'à titre indicatif et ne préjugent pas des avis de la grande commission qui devra se réunir pour le parc des îles d'Yeu et Noirmoutier.

#### 5. **Raccordement** (point non inscrit à l'ordre du jour)

Il a été demandé au représentant de RTE de faire un point de situation sur la question du raccordement du parc au réseau.

Un corridor a été défini pour un atterrissage sur la plage de la Grande Côte. Les câbles d'une longueur de 27 km seront compatibles avec les usages. Pour cela, une priorité sera donnée à l'ensouillage. Une vingtaine de carottages ont, à ce jour, été réalisés. Il ressort de ces travaux que plus de la moitié de la longueur des câbles pourra être ensouillée, notamment à proximité du point d'atterrissage, qui offre une épaisseur de sédiments suffisante.

Une étude UXO (explosifs) sera également menée.

Les parties des câbles qui ne seront pas ensouillées seront protégées par divers procédés, selon la nature du fond : tranchage, matelas, enrochements, etc. Les études sont en cours sur ce point.

- **Étude de trafic pour les câbles**

Une étude a été réalisée avec la compagnie qui dessert l'île d'Yeu au départ de Fromentine. Il apparaît que les navires croiseront le tracé du câble en un point où celui-ci sera ensouillé. Toutefois, une étude est en cours sur la profondeur d'ensouillage nécessaire pour que les câbles ne soient pas endommagés dans le cas d'un mouillage d'urgence.

Une étude identique sera conduite avec une autre compagnie desservant l'île d'Yeu.

De la même façon, un travail de concertation se poursuit avec le COREPEM pour étudier la compatibilité du tracé du câble avec les activités de pêche.

#### 6. **Questions diverses**

Des précisions sont demandées sur les ports de maintenance désignés dans l'offre : Port Joinville et l'Herbaudière. Quatre réunions devront se tenir avant la fin de l'année en cours sur ce sujet et ce point pourra être abordé dans un atelier thématique *exploitation/maintenance* dans le courant de l'hiver. La question du dimensionnement des ports de maintenance sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du présent groupe de travail.

-----

La séance plénière de l'instance de concertation et suivi aura lieu le 21 septembre 2016. Il y sera rendu compte des travaux des groupes de travail.

La prochaine réunion du groupe de travail *Usages maritimes* aura lieu après la réunion plénière, à une date qui sera précisée ultérieurement. Les participants sont invités à faire connaître, le plus tôt possible, les points qu'ils souhaiteraient inscrire à l'ordre du jour, par courrier électronique ou postal :

À la préfecture du département de la Vendée :

ou

À la DIRM NAMO [gerard.vaudout@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gerard.vaudout@developpement-durable.gouv.fr) ou 2 boulevard Allard

BP 78749 – 44187 NANTES CEDEX 4.

---